

Avis publics



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2018, a adopté le règlement suivant:

RCA-23-11 « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) »

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 12 décembre 2018.

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement